



éclairage de combles (toitures de mon habitation)

Par Visiteur

Bonjour,

Je souhaite faire aménager sur le pan Ouest de la toiture de mon grenier deux ouvertures type vélux 78x98 destinées seulement à l'éclairage intérieur (sans aménagements habitables du grenier). Quels sont les autorisations à demander et délais d'obtention. Merci.

Par Visiteur

Cher monsieur,

Je souhaite faire aménager sur le pan Ouest de la toiture de mon grenier deux ouvertures type vélux 78x98 destinées seulement à l'éclairage intérieur (sans aménagements habitables du grenier). Quels sont les autorisations à demander et délais d'obtention. Merci.

Vous devez remplir une déclaration préalable de travaux (formulaire Cerfa 13404*01) et la déposer auprès de votre mairie.

La mairie dispose alors d'un délai de un mois pour instruire votre demande et vous apporter une réponse.

Très cordialement.